

En application des exigences du référentiel ISO 17021-1 en vigueur, point 5.2.1 et par extension au référentiel ISO 17065 en vigueur.

Nous soussignés, Alexandre FILALI, agissant en qualité de Président, Nicolas BOUVIER, agissant en qualité de Directeur Général et, Elvire THOBOIS, agissant en qualité de Directrice des Accréditations de GLOBAL Certification®,

Nous nous engageons par la présente à exercer nos activités de certification en toute impartialité.

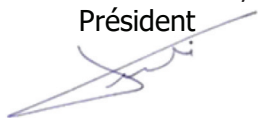
Nous déclarons à cet effet que GLOBAL Certification® s'est doté des moyens permettant notamment :

- D'identifier, d'analyser et de documenter les conflits d'intérêts potentiels résultant de la certification envisagée ;
- D'assurer une gestion objective des activités de certification de système de management ;
- De ne pas proposer ou fournir des prestations de conseil en matière de système de management relevant de nos accréditations COFRAC ;
- De gérer toute relation qui pourrait constituer une menace au regard de l'impartialité et si tel est le cas, de prendre les mesures appropriées.

À cet effet, l'organisation de GLOBAL Certification®, la gestion du personnel et des différents intervenants (personnels administratifs ; auditeurs ; membres de Comité...), ainsi que l'échange d'informations avec les clients sont structurés de façon à clarifier et/ou collecter l'ensemble des données nécessaires au respect de cet engagement.

Fait à Rungis, le 22/09/2026

Alexandre FILALI,
Président



Nicolas BOUVIER,
Directeur Général



Elvire THOBOIS,
Directrice des Accréditations

